

Les spécialistes de la documentation et la politique de l'IST du gouvernement québécois

Gérard Mercure

Volume 27, numéro 2, juin 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053819ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053819ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mercure, G. (1981). Les spécialistes de la documentation et la politique de l'IST du gouvernement québécois. *Documentation et bibliothèques*, 27(2), 75–78.
<https://doi.org/10.7202/1053819ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

chronique

Les spécialistes de la documentation et la politique de l'IST du gouvernement québécois

L'élaboration d'une politique québécoise de la recherche scientifique a suscité de nombreuses réactions dans la presse. Elle a même fait, au cours de la campagne référendaire, la « une » du quotidien *Le Devoir* comme l'a remarqué la revue française *La Recherche*¹. Cependant, l'un des aspects de cette politique, celui de l'information scientifique et technique (IST), n'a pratiquement pas suscité de commentaires dans les médias. Les spécialistes de la documentation, par la vigilance de leurs associations, ont été les seuls à intervenir sur ce sujet par des mémoires adressés au gouvernement, en réaction d'abord à un Livre vert puis à un Livre blanc consacré à cette politique de la recherche.

Alors qu'ils exprimaient de sérieuses réticences vis-à-vis le Livre vert, ils manifesteront une adhésion beaucoup plus grande aux orientations proposées par le Livre blanc. Entre temps leur voix a été entendue, notamment sur des points qu'ils jugeaient préalables à l'élaboration d'une politique de diffusion de l'IST au Québec. Selon eux, par exemple, la création d'un réseau de diffusion de l'IST doit se faire à partir des ressources existantes plutôt que de toutes pièces par un réseau parallèle de banques de données, comme pouvait le laisser entendre le Livre vert.

Le Livre blanc et l'information scientifique et technique

La conception d'une politique de l'IST, telle qu'exposée dans le Livre blanc, peut se résumer dans ses grandes lignes à une intention de démocratisation de la science auprès de la population par l'éducation et la vulgarisation, et de diffusion de l'information scientifique auprès des chercheurs par la promotion de cette information. Les bibliothèques y ont leur place au

même titre que les musées, les maisons de culture et Radio-Québec. Elles sont au nombre de ces institutions dont « on est en droit de beaucoup attendre pour l'éducation scientifique populaire »². Pour les chercheurs, c'est sur l'ensemble des sources et des médias d'information documentaire : bibliothèques, banques de données, réseaux de diffusion, que s'appuiera cette politique de l'IST.

Pour sa mise en œuvre, le Livre blanc propose d'abord des structures de consultation et de coordination. Le gouvernement y annonce son intention de créer auprès du Conseil de la politique scientifique deux commissions correspondant à ces deux dimensions d'éducation et de diffusion de l'IST. La Commission de la culture scientifique et technique (CCST) aura un rôle de coordination des organismes d'enseignement, de loisir scientifique et d'éducation permanente pour la diffusion et la vulgarisation auprès du public de la science et de la technique. La Commission de l'IST (CIST) « aura essentiellement pour mandat d'inciter les organismes existants à se concerter et à harmoniser leurs services et leurs ressources, de susciter de nouvelles actions de mise en commun... et de conseiller le gouvernement en matière d'information scientifique et technique »³.

Les orientations que propose cette politique vont plutôt dans le sens d'une intervention ponctuelle et sélective pour l'amélioration des systèmes existants que d'une action centralisatrice par la création d'un système unique de gestion de l'IST.

À ce document, les bibliothécaires ont réagi de façon très favorable. Ils craignent moins que

1. Yakov Rabkin, « La science au Québec : une revendication culturelle pas comme les autres », *La Recherche*, no 14 (septembre 1980), 1 005.

2. Québec, Comité ministériel permanent du développement culturel, *Un projet collectif. Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, Éditeur officiel, 1980, p. 22.

3. *Ibid.*, p. 43.

les chercheurs le dirigisme de l'État dans leur domaine. Ils souhaitent même une intervention soutenue du gouvernement. Ils ne voudraient toutefois pas qu'une politique de l'IST s'élaboré sans leur participation. Il suffit de parcourir les mémoires de l'ASTED et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (C.B.P.Q.) en réponse à l'énoncé du Livre blanc pour juger de l'intérêt des spécialistes de l'information documentaire pour une planification nationale de ce secteur.

Le mémoire de l'ASTED

Dans son mémoire, l'ASTED rappelle d'abord aux autorités gouvernementales sa demande déjà exprimée d'un Sommet sur la planification nationale des services documentaires du Québec formulée lors de la Table ronde de mai 1978. Bien que la politique énoncée soit limitée à l'IST, plutôt qu'à l'ensemble de la documentation, elle se dit tout à fait d'accord avec les objectifs proposés quant à la démocratisation de la science et au rôle social de l'IST pour la population et le chercheur. En cela, le Livre blanc rejoint la philosophie d'intervention des spécialistes de l'information que l'ASTED représente.

Ses commentaires portent surtout sur les structures administratives d'intervention proposées. Elle souligne « l'importance de délimiter les rôles respectifs de ce Conseil et des Commissions. Le Rapport à cet égard est à son avis peu loquace »⁴. Elle s'emploie donc au cours de son mémoire à compléter les mandats et suggérer la composition de ces groupes consultatifs. Elle s'attarde surtout sur le mandat de la Commission de l'IST qui devrait à l'instar de la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) en France « avoir le pouvoir de subventionner et de déléguer... la conduite de diverses études, recherches et expériences »⁵. Elle devrait également se préoccuper de la formation scientifique des spécialistes de l'IST. L'ASTED déplore que l'énoncé de politique ne propose aucune mesure précise dans ce sens.

Quant à la Commission de la culture scientifique et technique, l'ASTED rappelle que « la bibliothèque est une source d'éducation scientifique populaire »⁶ et que les spécialistes de l'information documentaire en sont des agents importants. Elle souhaite que les secteurs des bibliothèques publiques et des bibliothèques d'enseignement soient spécifiquement représentés au sein de cette Commission.

L'ASTED attache beaucoup d'importance au fait que le ministre d'État responsable au développement culturel préside un comité

ministériel formé des autres ministres d'État, du ministre des Finances et de celui des Affaires intergouvernementales. À son avis, une action interministérielle ne peut qu'aider à la coordination des actions rendue difficile en raison de l'éparpillement des ressources documentaires dans des établissements relevant de plusieurs ministères.

Elle marque sa préférence pour une régie plutôt que pour une centrale de l'IST. Une régie serait mieux adaptée à la structure de l'IST québécoise et à l'évolution de la technologie. Elle propose la création d'un serveur québécois par lequel les banques de données bibliographiques seraient mises à la disposition du chercheur. Un seul logiciel d'interrogation favoriserait la transparence de cette décentralisation pour l'utilisateur. Pour l'ASTED, le problème majeur des banques québécoises se situe « dans la coordination des projets et des ressources humaines et financières »⁷. Leur mise en place requiert des mesures précises de coordination et de planification. Pour éviter la dispersion des efforts et des argent, ces banques devront correspondre à des critères précis et à des normes strictes de qualité. La CIST aurait à cet égard un rôle déterminant à jouer dans la gestion de l'IST québécoise.

S'il est encore, selon elle, prématuré de vouloir exporter l'IST québécoise qui n'est même pas encore totalement disponible localement, il faut conserver une mentalité ouverte sur le monde et particulièrement sur le monde francophone.

L'ASTED conclut son mémoire en rappelant au gouvernement que dans l'élaboration de la structure administrative de gestion de l'IST, information et culture scientifique « sont deux aspects d'une même réalité documentaire »⁸ et qu'il ne faudrait pas créer de distinction artificielle mais « maintenir une forte interrelation entre les deux Commissions », les concepts d'IST, de culture scientifique et de démocratisation de la science étant intimement liés.

Le mémoire de la C.B.P.Q.

La C.B.P.Q. accepte également la structure de consultation proposée et fait sienne l'esprit démocratique qui inspire le Livre blanc. Elle endosse le mandat proposé pour la Commission de l'IST, soit de concertation des actions, de mise en commun des ressources et de conseil auprès du gouvernement. Elle ordonne d'ailleurs le plan de son mémoire selon les trois volets de ce mandat.

Favorable à l'idée qu'il faut s'impliquer avec d'autres spécialistes de l'information dans la diffusion de la culture, elle souhaite que les bibliothécaires soient présents au sein de la structure proposée.

4. ASTED, *L'IST et la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Montréal, 1980, p. 6.

5. *Ibid.*, p. 7.

6. *Ibid.*, p. 9.

7. *Ibid.*, p. 12.

8. *Ibid.*, p. 17.

À titre de « prolongements concrets aux mesures prometteuses du Livre blanc », la C.B.P.Q. suggère « de nouvelles actions de mise en commun »⁹ dont un projet de liste collective des mémoires et des thèses soutenues au Québec et la publication de répertoires de centres d'IST québécois, de personnes-ressources et de ressources autres difficilement accessibles au chercheur. Sa suggestion la plus originale est celle qui invite le gouvernement à la mise sur pied d'un Centre d'information en conversationnel (On-Line Information Center) qui aurait pour rôle de « mettre de l'avant une stratégie de pédagogie, de promotion et d'assistance en ce qui concerne les bases de données bibliographiques, factuelles »¹⁰. Sa proposition la moins inattendue mais non la moins pertinente est celle d'une liste collective des périodiques scientifiques localisables au Québec, liste « qui n'existe toujours pas »¹¹.

Le mémoire fait valoir la compétence des spécialistes de l'information documentaire pour conseiller le gouvernement en matière d'information scientifique et technique. Ils sont particulièrement bien placés pour faire l'analyse des besoins des utilisateurs d'IST et les traduire en programmes concrets d'action. Cette fonction de conseil sera d'autant plus valable que seront encouragées la recherche et la poursuite d'études de même que la formation des spécialistes de l'IST, par la fondation d'un Centre de recherche en IST et par des bourses et subventions pour les activités de perfectionnement.

Quant à l'information gouvernementale, la C.B.P.Q. appuie les mesures proposées dans le Livre blanc, soit la mise en place de mécanismes de coordination et de diffusion de cette information. Elle interviendra ultérieurement de façon plus concrète sur cette question à l'occasion de son autre mémoire sur l'accessibilité à l'information gouvernementale¹². Elle s'en tient pour le moment à deux remarques : les responsables de ce programme devront s'inspirer des travaux américains dans ce domaine et consulter la Commission de l'IST sur le choix du système de repérage ; les spécialistes de la documentation des différents ministères devront être impliqués dans la construction des bases de données d'IST gouvernementale.

Les débuts d'une mise en œuvre...

Les spécialistes de la documentation auraient préféré les grandes foulées d'une politique

globale de la documentation. Ils acceptent que la démarche soit en un premier temps limitée à l'organisation du secteur de l'IST, la considérant en cela comme l'un « des pas concrets et bien mesurés... préférables à toute espèce d'attentisme »¹³ pour reprendre les mots mêmes du Livre blanc.

En juin 1980, le développement scientifique était confié au ministre d'État au développement culturel. En août 1980, le Bureau de la science et de la technologie était transféré du ministère de l'Éducation au ministère du Conseil exécutif. En décembre 1980, un décret relançait le Conseil de la politique scientifique du Québec dont le mandat général sera de conseiller le ministre. Les mandats de ce Conseil et des deux Commissions sont définis dans ce décret en des termes très voisins des fonctions proposées dans l'énoncé de politique.

La C.B.P.Q. verra ses vœux en partie exaucés. L'un des membres du Conseil proviendra du milieu de l'information scientifique, mais cela ne garantit pas nécessairement la présence des spécialistes de la documentation à la table du Conseil. Quant aux deux Commissions, l'origine et la qualité des membres qui en feront partie ne sont aucunement précisées. Seul le nombre en est fixé, soit huit pour chaque Commission. Selon les vœux de l'ASTED, les présidents des deux Commissions seront aussi membres du Conseil. Les rôles respectifs de ce Conseil et des Commissions sont bien délimités, mais c'est au Conseil et non aux Commissions qu'est donné expressément le pouvoir « d'effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles et nécessaires à l'accomplissement de son mandat »¹⁴.

Les mémoires de l'ASTED et de la C.B.P.Q. ont scruté attentivement le mandat et la représentation des organismes consultatifs proposés dans le Livre blanc. Ils se sont moins préoccupés de l'efficacité administrative des mesures préconisées, c'est-à-dire de la sanction que recevra cette politique de l'IST par une législation ou un simple décret, du pouvoir qui est accordé au ministre responsable et de l'appui de l'appareil administratif qui exécute cette politique, des ressources financières qui seront mises à sa disposition et des programmes de développement qui suivront.

La juxtaposition de ces deux textes à l'énoncé de politique qui les inspire fait ressortir un point unique d'observation, celui de la documentation. La chronique que nous venons d'en faire prête à la même critique, celle de n'avoir considéré que l'aspect documentaire d'une politique de la recherche scientifique. Peut-être avons-nous tendance comme spécialiste à

9. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, *Réaction au document* : « Un projet collectif. Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique », Montréal, 1980, p. 4.

10. *Ibid.*, p. 5.

11. *Ibid.*

12. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, *Mémoire présenté à la Commission d'étude sur l'accessibilité à l'information gouvernementale par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec*, Montréal, 1981, 4f.

13. Québec, Comité ministériel permanent du développement culturel, *Un projet collectif...*, p. 44.

14. Québec, Conseil exécutif, *Décret concernant le Conseil de la politique scientifique du Québec* : arrêté en conseil, numéro 3859-80 du 17 décembre 1980, Québec, 1980, p. 2.

n'étudier dans la partition que les passages où nous sommes appelés à jouer en soliste et à oublier notre participation à l'effet d'ensemble dans l'interprétation collective de l'œuvre au programme !

Les bibliothécaires ont accepté d'emblée la philosophie de démocratisation de la science car elle concorde parfaitement avec un concept de diffusion de l'information qu'ils encouragent comme professionnels de la documentation. Ils auraient pu, en tant que citoyens, adopter une position plus critique par rapport au débat actuel sur la participation du public à la question scientifique et technique, sur les moyens de garantir l'efficacité sociale de cette information, pour qu'elle ne demeure pas, selon le mot de K. Guild Nichols de l'OCDE, « un levier sans point d'appui »¹⁵.

Cette politique est d'abord une manifestation des préoccupations culturelles du gouvernement vis-à-vis de la recherche. Il s'agit d'un projet

collectif d'autodétermination et non d'une opération de promotion d'une industrie nationale de l'information. Mais il est une dimension de plus en plus présente dans les politiques de l'IST élaborées dans le monde et qui n'est pas en évidence ni dans le Livre blanc ni dans les mémoires des associations, c'est la dimension des communications. Le développement de l'IST est dorénavant lié à la téléinformatique. Pour le Québec, une politique de l'IST devra s'appuyer comme partout ailleurs non seulement sur les possibilités d'automatisation mais sur le recours à un réseau complet de télécommunication. Ce sera un atout important pour la coordination des ressources et la coopération prônées par cette politique. Après la désignation officielle d'un serveur des banques de données québécoises d'ici quelques mois, il faudra penser à la création et à la mise en place d'un réseau intégré de télédocumentation d'ici quelques années...

Gérard Mercure

Université du Québec à Rimouski

15. K. Guild Nichols, « La technologie contestée », *L'Observateur de l'OCDE*, no 98 (mai 1979), 36.

NOUVEAUTÉ

Le partage des pouvoirs

par **Gérald A. Beaudoin**

L'auteur analyse plusieurs centaines d'arrêtés du Comité judiciaire du Conseil privé, de la Cour suprême, et des autres tribunaux, réfère à un grand nombre d'ouvrages et articles de doctrine, et, à l'occasion, aux principales recommandations du Rapport du Barreau, du Rapport Pépin-Robarts et du Livre beige sur le sujet.

15 × 23 cm, 436 pages. Prix : **\$15,00**

En vente chez votre libraire et aux:

**Éditions de l'Université
d'Ottawa**

La crise d'identité de l'adulte

par **Gérard Artaud**

L'auteur propose un modèle d'analyse qui permette de mieux comprendre le phénomène de la crise d'identité de l'adulte dans notre contexte culturel. Ce modèle nous introduit dans une vision très différente du fonctionnement de la personnalité et met fondamentalement en question le mythe de l'adulte achevé. La crise n'apparaît plus comme une maladie passagère dont il faut se guérir, mais comme une phase indispensable à la croissance de la personne. L'auteur dégage certaines des perspectives ouvertes par la mise en application de ce modèle et présente la nouvelle image de l'homme à laquelle il se réfère.

15 × 23 cm, 113 pages. Prix : **\$4,50**

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaires
de **Le Partage des pouvoirs**.

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaires
de **la crise d'identité de l'adulte**.

Ci-inclus mon chèque ou mandat de poste.
Les chèques ou mandats de poste doivent être
faits à l'ordre des Éditions de l'Université
d'Ottawa.

Bon de commande

Éditions de l'Université d'Ottawa
65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario,
Canada, K1N 6N5

Nom

Adresse

.....